

2025_4_AC_Jurys_examens_IEP_Master_Relations_Internationales

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les statuts de l'Institut d'Etudes Politiques,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master « **Droit, Economie, Gestion** » mention « **Relations internationales** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Céline GIMET (PR) <u>Suppléant(e)</u> : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR),</p> <p><u>Liste des membres</u> : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (PR), Gilles DUFRENOT (PR), Sandra MONTCHAUD (MCF).</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <p>- - -</p>
<p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres</u> :</p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Céline GIMET (PR) <u>Suppléant(e)</u> : Nicolas BADALASSI (PR)</p>

Liste des membres : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR), Gilles DUFRENOT (PR), Nathalie FERRIERE (MCF), Houda HAFIDI (MCF), Benoit POUGET (MCF).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du Master

Parcours-type Expertise internationale

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Céline GIMET (PR)

Suppléant(e) : Gilles DUFRENOT (PR)

Liste des membres : Delphine CHAZALON (PRAG), Nathalie FERRIERE (MCF), Houda HAFIDI (MCF).

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Jordan HAIRABEDIAN (Consultant chercheur en Décarbonation chez EcoAct, Chargé d'enseignements), Karen JOUVE (CEO & Co-founder Doors3, Chargée d'enseignement).

Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR)

Suppléant(e) : Nicolas BADALASSI (PR)

Liste des membres : François DUMASY (MCF), Claire MIOT (MCF), Benoît POUGET (MCF), Sophie DAVIAUD (MCF)

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Patrick JOUBERT (Directeur Général chez Icare Aéronautique, chargé d'enseignement), Jean-Matthieu MATTEI (Docteur en droit, chargé de mission au Conseil départemental, Chargé d'enseignements).

Article 2 : La Vice-Présidente Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le

19.12.2014



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente Formation

